

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

**EXERCICE 2023**

***Service AEA-MUM***  
***Aide Educative Administrative***  
***Mesure Unique Modulable***

*164 route de Louhans*

*69210 L'ARBRESLE*

*04.78.35.12.04*

*Directrice de Secteur : Mme Véronique GELIN*

*Directrice de Pôle : Mme Audrey MAUGEIN*

**Association ACOLEA**

**14 rue de Montbrillant**

**69 003 Lyon**

**Directrice Générale : Anna Sauri Lopez**

# 1. Propos Introductifs

Le service AEA a connu depuis juin 2023, le départ de professionnels présents depuis la création du service. Ces départs ont été cumulés avec une nouvelle extension de places en septembre 2023.

Dans ce contexte, il est important de souligner d'une part, l'engagement des professionnels auprès des enfants et familles accompagnés et d'autre part leur contribution permanente à l'évolution du service.

## 2. Activité et Personnel

### 1.1. Activité

Dans la continuité des deux dernières années, le service a connu une nouvelle extension.

Après le 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'effectif était de:

- 👤 425 mesures simples
- 👤 84 mesures renforcées
- 👤 25 Mesures Uniques Modulables

Pour augmenter à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- 👤 515 mesures simples
- 👤 99 mesures renforcées
- 👤 25 Mesures Uniques Modulables

L'AEA simple a été en léger déficit jusqu'à l'extension. A la suite de cet accroissement de mesures, le service a été confronté à une baisse d'activité. Le service n'a pu recruter les moyens humains pour faire face à cette croissance de nouvelles mesures. L'AEA renforcée suit la même évolution, après une activité pleine jusqu'en septembre, il y a eu une diminution de cette dernière à l'extension du service.

Depuis l'extension, le manque de professionnels et la nouvelle pratique des réattributions des mesures en interne au détriment de nouvelles attributions expliquent la baisse d'activité.

L'activité des mesures MUM est stable sur 2023. Il est à noter une légère baisse en octobre 2023 du fait de l'absence de situation sur la liste d'attente. Cette baisse a été équilibrée grâce à l'activité de l'année. L'expérimentation est prolongée jusqu'au 31 octobre 2024.

SUIVI DE L'ACTIVITE

2023

039 AEA MESURES SIMPLES

MOIS	REALISE		HORS RHONE		ACCORDE		EN JOURNEES		ACCORDE		REALISE		EN EUROS		ACCORDE		ECARTS																											
	RHONE	2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	%	2022	P J 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%																										
																			MENSUEL	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023																		
Janvier	13 078	13 723	13 078	13 175	13 175	99%	105 835	8,70	102 860	102 860	102 860	102 860	102 860	102 860	0	0	100%																											
Février	11 801	12 458	0	24 878	11 900	-1,96	105 835	8,70	102 860	205 720	102 860	205 720	205 720	205 720	0	0	100%																											
Mars	13 096	13 880	0	37 975	13 175	-2,76	105 835	8,70	102 860	308 580	102 860	308 580	308 580	308 580	0	0	100%																											
Avril	12 757	13 289	0	50 732	12 750	-2,68	105 835	8,70	102 860	411 439	102 860	411 439	411 439	411 439	0	0	100%																											
Mai	13 179	13 833	0	63 911	13 175	-2,64	105 835	8,70	102 860	514 299	102 860	514 299	514 299	514 299	0	0	100%																											
Juin	12 728	13 525	0	76 639	12 750	-2,81	105 835	8,70	102 860	617 159	102 860	617 159	617 159	617 159	0	0	100%																											
Juillet	13 080	13 928	0	89 719	13 175	-3,81	105 835	8,70	102 860	720 019	102 860	720 019	720 019	720 019	0	0	100%																											
Août	13 023	13 964	0	102 742	13 175	-3,33	105 835	8,70	102 860	822 879	102 860	822 879	822 879	822 879	0	0	100%																											
Septembre	13 883	13 436	0	116 625	15 450	-2,100	105 835	9,00	102 860	925 739	102 860	925 739	925 739	925 739	0	0	100%																											
Octobre	15 032	13 372	0	131 657	15 965	-3,033	105 835	9,00	102 860	1 028 598	102 860	1 028 598	1 028 598	1 028 598	0	0	100%																											
Novembre	14 683	12 688	0	146 340	15 450	-3,800	105 835	9,00	102 860	1 131 458	102 860	1 131 458	1 131 458	1 131 458	0	0	100%																											
Décembre	14 275	13 131	0	160 615	15 965	-3,490	105 835	9,00	102 860	1 234 318	102 860	1 234 318	1 234 318	1 234 318	0	0	100%																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;"><b>CAPACITE D'ACCUEIL &gt; 31/08/2023</b></td> <td style="width:50%;"><b>CAPACITE D'ACCUEIL au 01/09/2023</b></td> </tr> <tr> <td>Nbr de mesures autorisées</td> <td>425</td> </tr> <tr> <td>Nbr jours d'ouvertures</td> <td>243</td> </tr> <tr> <td>Nbr de mesures autorisées</td> <td>515</td> </tr> <tr> <td>Nbr jours d'ouvertures</td> <td>122</td> </tr> <tr> <td><b>TAUX D'OCCUPATION</b></td> <td><b>Nbr mesures</b></td> </tr> <tr> <td>Demandé</td> <td>103 275</td> </tr> <tr> <td>Accordé</td> <td>103 275</td> </tr> <tr> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td><b>TAUX D'OCCUPATION</b></td> <td><b>Nbr mesures</b></td> </tr> <tr> <td>Demandé</td> <td>62 830</td> </tr> <tr> <td>Accordé</td> <td>62 830</td> </tr> <tr> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> </table>																			<b>CAPACITE D'ACCUEIL &gt; 31/08/2023</b>	<b>CAPACITE D'ACCUEIL au 01/09/2023</b>	Nbr de mesures autorisées	425	Nbr jours d'ouvertures	243	Nbr de mesures autorisées	515	Nbr jours d'ouvertures	122	<b>TAUX D'OCCUPATION</b>	<b>Nbr mesures</b>	Demandé	103 275	Accordé	103 275	100%	100%	<b>TAUX D'OCCUPATION</b>	<b>Nbr mesures</b>	Demandé	62 830	Accordé	62 830	100%	100%
<b>CAPACITE D'ACCUEIL &gt; 31/08/2023</b>	<b>CAPACITE D'ACCUEIL au 01/09/2023</b>																																											
Nbr de mesures autorisées	425																																											
Nbr jours d'ouvertures	243																																											
Nbr de mesures autorisées	515																																											
Nbr jours d'ouvertures	122																																											
<b>TAUX D'OCCUPATION</b>	<b>Nbr mesures</b>																																											
Demandé	103 275																																											
Accordé	103 275																																											
100%	100%																																											
<b>TAUX D'OCCUPATION</b>	<b>Nbr mesures</b>																																											
Demandé	62 830																																											
Accordé	62 830																																											
100%	100%																																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;"><b>REALISATION</b></td> <td style="width:50%;"><b>REALISATION</b></td> </tr> <tr> <td>Dotation Mens</td> <td>102 858,84</td> </tr> <tr> <td>Taux Rhône</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Prix journalière</td> <td>7,43</td> </tr> </table>																			<b>REALISATION</b>	<b>REALISATION</b>	Dotation Mens	102 858,84	Taux Rhône	100%	Prix journalière	7,43																		
<b>REALISATION</b>	<b>REALISATION</b>																																											
Dotation Mens	102 858,84																																											
Taux Rhône	100%																																											
Prix journalière	7,43																																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;"><b>EN JOURNEES</b></td> <td style="width:50%;"><b>EN EUROS</b></td> </tr> <tr> <td>Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A SASIR si répartition différente</td> <td></td> </tr> </table>																			<b>EN JOURNEES</b>	<b>EN EUROS</b>	Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis		A SASIR si répartition différente																					
<b>EN JOURNEES</b>	<b>EN EUROS</b>																																											
Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis																																												
A SASIR si répartition différente																																												
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:50%;"><b>REALISATION</b></td> <td style="width:50%;"><b>REALISATION</b></td> </tr> <tr> <td>A SASIR en début d'année ou après réponses budgétaires</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A SASIR en début d'année ou après réponses budgétaires</td> <td></td> </tr> </table>																			<b>REALISATION</b>	<b>REALISATION</b>	A SASIR en début d'année ou après réponses budgétaires		A SASIR en début d'année ou après réponses budgétaires																					
<b>REALISATION</b>	<b>REALISATION</b>																																											
A SASIR en début d'année ou après réponses budgétaires																																												
A SASIR en début d'année ou après réponses budgétaires																																												



SUIVI DE L'ACTIVITE  
2023

039 AEA MUM du 01/01/2023 au 31/10/2023

CAPACITE D'ACCUEIL	
Nr. de mesures autorisées	25
Nr. jours d'ouvertures	304
TAUX D'OCCUPATION	
Demande	7 600
Accords	7 600

Dotation Mens	15 200,00
Taux Rhone	100%
Prix journée	20,00

MOIS	RHONE		REALISE		HORS RHONE		CUMUL 2023		ACCORDE		EN JOURNEES		Ecart		EN EUROS		ACCORDE		MENSUEL		CUMUL 2023		Ecart		Date de dépôts de la facture		SUIVI DE FACTURATION		
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	PI 2022	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
Janvier	777	775	775	775	0	0	777	775	775	775	2	2	22,28	17,296	17,296	17,296	15 200	15 200	2 098	2 098	2 098	2 098	2 098	114%	15 200	15 200	100%		
Février	700	700	700	700	0	0	1 477	1 475	1 475	1 475	0	0	22,28	15 362	32 658	32 658	15 200	30 400	382	382	382	382	382	108%	15 200	45 600	100%		
Mars	775	775	775	775	0	0	2 252	2 250	2 250	2 250	0	0	22,28	17 252	50 130	50 130	15 200	45 600	2 052	2 052	2 052	2 052	2 052	110%	15 200	60 800	100%		
Avril	748	748	748	748	0	0	3 000	3 000	3 000	3 000	-2	-2	22,28	16 650	66 780	66 780	15 200	60 800	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450	110%	15 200	76 000	100%		
Mai	766	775	775	775	0	0	3 766	3 775	3 775	3 775	-9	-9	22,28	17 051	83 531	83 531	15 200	76 000	1 851	1 851	1 851	1 851	1 851	110%	15 200	91 200	100%		
Jun	747	750	750	750	0	0	4 513	4 525	4 525	4 525	-3	-3	22,28	16 628	100 659	100 659	15 200	91 200	1 428	1 428	1 428	1 428	1 428	110%	15 200	106 400	100%		
Juillet	774	775	775	775	0	0	5 287	5 300	5 300	5 300	-1	-1	22,28	17 229	117 689	117 689	15 200	106 400	2 029	2 029	2 029	2 029	2 029	111%	15 200	121 600	100%		
Août	775	775	775	775	0	0	6 062	6 075	6 075	6 075	-13	-13	22,28	17 252	134 940	134 940	15 200	121 600	2 052	2 052	2 052	2 052	2 052	111%	15 200	136 800	100%		
Septembre	750	744	744	744	0	0	6 812	6 825	6 825	6 825	0	0	22,28	16 665	151 605	151 605	15 200	136 800	1 465	1 465	1 465	1 465	1 465	111%	15 200	152 000	100%		
Octobre	751	744	744	744	0	0	7 563	7 575	7 575	7 575	-12	-12	23,08	17 318	168 923	168 923	15 200	152 000	2 118	2 118	2 118	2 118	2 118	111%	15 200	167 200	100%		
Novembre	784	744	744	744	0	0	8 347	750	6 350	44	44	7	23,08	16 310	187 233	187 233	17 250	169 250	1 013	1 013	1 013	1 013	1 013	110%	15 200	182 400	100%		
Décembre	777	775	775	775	0	0	9 124	775	9 125	2	2	9	23,08	17 918	205 151	205 151	17 872	187 167	46	46	46	46	46	110%	15 200	197 600	100%		

A SASIR en débt. envers ex. après dépenses budgétaires  
A SASIR en débt. envers ex. après dépenses budgétaires  
Préimpli à compter 360 jours au prorata tempore  
A SASIR si dépense différente

## 1.2. Personnel

	Effectifs autorisés au 31/12/2023	Postes vacants au 31/12/2023	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
<b>DIRECTION</b>	3.5 ETP		2
<b>ADMINISTRATION</b>	3.5 ETP		4
<b>EDUCATIF AEA</b>	25 ETP	4	
<b>SOIN</b>	1 ETP		
<b>EDUCATIF MUM</b>	3 ETP		
	<b>36 ETP</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

Afin d'accompagner les nouvelles mesures issues de l'extension, les moyens humains de l'AEA ont été adaptés à la hausse. Ceci se concrétise par :

- 👤 0,5 ETP de chef de service
- 👤 0,5 ETP d'assistant administratif
- 👤 5 postes éducatifs

La vacance de certains de ces postes sont encore d'actualité.

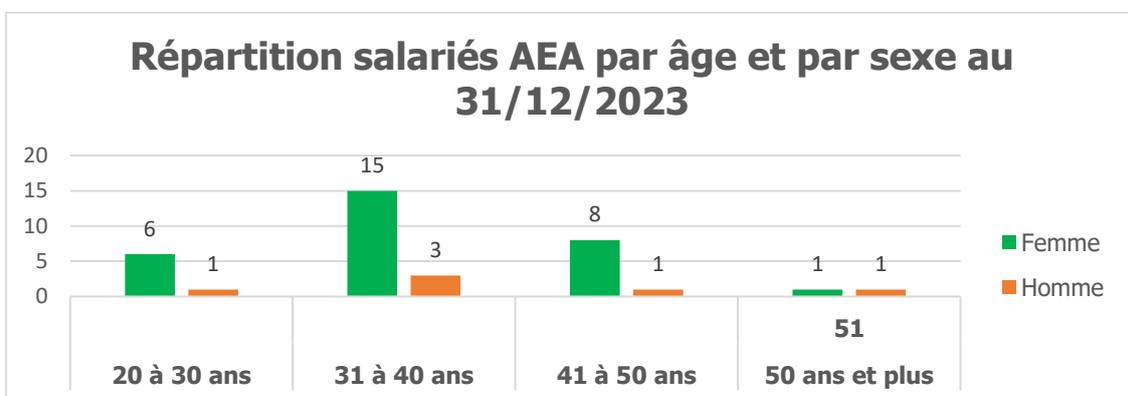
Le nombre de jours d'arrêt maladie est inférieur à 2022, soit 722 jours pour 2023. Deux salariées ont été en mi-temps thérapeutique, quatre salariées en congé maternité et un en congé paternité. Une mutation interne a été actée en juin 2023, et il y a eu une absence longue pour formation.

ENTRÉES SALARIÉS en 2023	
Remplacement maladie/maternité/ formation	6
CDD	6
<b>Remplacement poste vacant</b>	<b>13</b>
CDD	3
CDI	10
<b>Total</b>	<b>19</b>

SORTIES SALARIÉS en 2023	
Démission	9
Fin CDD	3
Mutation interne	1
Rupture période essai par salarié	1
Rupture période essai par l'employeur	1
Abandon de poste	1
<b>Total</b>	<b>16</b>

L'année a été marquée par un turn-over significatif. Il y a eu 16 départs et 19 arrivées de professionnels. Tout comme en 2022, la mouvance du personnel permanent a perduré.

EFFECTIF AEA-MUM au 31/12/2023	Sexe		
	Femme	Homme	TOTAL
Age au 31/12/2023			
20 à 30 ans	6	1	7
31 à 40 ans	15	3	18
41 à 50 ans	8	1	9
50 ans et plus	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>36</b>



Au 31/12/2023, la moyenne d'âge des salariés était de 36.69 ans.

### Analyse de la pratique professionnelle

Un changement d'intervenant d'APP a été acté fin 2022. Effectivement, suite au sondage pour de l'organisation et des apports de l'espace d'APP, des problèmes ont été mis en évidence, tels qu'un défaut d'apports théoriques et de réflexion, un manque de dynamisme/rythme dans la conduite des débats. Cela avait généré de la frustration et de la déception dans l'étagage de la pratique.

Fin 2023, les retours des équipes sont favorables vis-à-vis de l'intervenante. En revanche, le nombre de professionnels en APP génère de l'insatisfaction. Suite à ces retours, une réflexion conjointe des cadres de l'AEA a été menée pour proposer une nouvelle adaptation des groupes en concertation avec l'intervenante. Au regard de l'année 2023, il paraît primordial de proposer un espace adapté et stable pour les référents éducatifs afin de les soutenir dans leur pratique.

Pour 2024, il y aura un groupe de plus d'APP soit 3 groupes d'1 heure 30. La dimension du service AEA est privilégiée, les équipes des différents territoires sont mixées lors de ces séances.

## Équipe cadres- CODEV

Les chefs de service et la Directrice de Pôle ont bénéficié de séances de co-développement inter-associatif animées par un prestataire extérieur. L'équipe de cadres de direction a connu également un renouvellement et des absences importantes qui n'ont pas permis de s'inscrire de façon pérenne individuellement dans ces séances pour 2023.

## Formations professionnelles

<b>FORMATIONS RÉALISÉES EN 2023</b>		
<b>Formation collective ou Formation individuelle</b>	<b>INTITULÉ (Diplômant ou non) et nombre de jours</b>	<b>Formation Interne/ Externe (préciser l'organisme)</b>
<b>Formation collective</b> 3 référents éducatifs 1 référent éducatif MUM	<b>Formation Sauveteur Secouriste au travail initiale</b> 4 demi-journées	<b>ACOLEA AMPH- Médico-Social, partenaire habilité par l'INRS</b>
<b>Formation collective</b> 2 chefs de service 1 psychologue 1 Assistante administrative 3 référents éducatifs MUM 13 référents éducatifs	<b>Formation Equipier de Première Intervention</b> <b>1 demi-journée</b> <b>Formation Santé et Sécurité Incendie</b>	<b>ACOLEA AMPH- Médico-Social, partenaire habilité par l'INRS</b>
<b>Formation collective</b> 1 directrice de Pôle 2 cheffes de service 1 psychologue 1 psychologue stagiaire 3 référents éducatifs MUM 19 référents éducatifs	<b>Travailler avec l'enfant, l'adolescent et leurs familles en situations</b> 3 jours - 18 heures de formation	<b>ADDCAES</b>
<b>Formation collective</b> 3 chefs de service Directrice de pôle	<b>Prendre en main Octime (Personnel administratif et paye)</b> 2 jours (juin et octobre 2023)	<b>AUDAGE CONSEIL</b>
<b>Formation individuelle</b> 1 référente éducative	<b>VAE DEES –Diplômant</b>	<b>AVAETSS</b>
<b>Formation individuelle</b> 1 assistante administrative	<b>Assistant de direction</b> 763 heures	<b>GRETA CFA LYON MÉTROPOLE</b>

<b>Formation individuelle</b> 1 directrice de Pôle	<b>CAFDES- Diplômant</b>	<b>ENSEIS</b>
<b>Formation collective</b> 6 référents éducatifs	<b>Sensibilisation à la radicalisation</b>  Session d'une journée	Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien du Dispositif d'appui et de Prévention de la Radicalisation de l'institut Régional Jean Bergeret.
<b>Formation collective</b> 6 référents éducatifs	<b>Sensibilisation à la prostitution des mineur(e)s</b>  Session de 3 demi-journées	Amicale du Nid 69
<b>Formation collective</b> 1 référent éducatif MUM	<b>Sensibilisation gratuite à l'évaluation des compétences des stagiaires de l'éducation spécialisée.</b>  Session d'une journée	Groupement URAFORIS pour la professionnalisation
<b>Formation collective</b> 1 référent éducatif 1 référent éducatif MUM	<b>Groupe Ressources – Conduites addictives, du repérage à l'accompagnement.</b> Session d'une demi-journée	CSAPA GIVORS
<b>Formation collective</b> 1 référent éducatif MUM	<b>Groupe Ressources – Conduites addictives, du repérage à l'accompagnement.</b> Session d'une demi-journée	CSAPA TARARE
<b>Formation collective</b> 9 référents éducatifs 2 référents éducatifs MUM	<b>Formation Premiers Secours en Santé Mentale</b> 14 heures sur 2 jours ou 4 demi-journées	Premiers Secours en Santé Mentale France

### Temps formatifs internes

Ces temps, proposés depuis juillet 2022, sont destinés à offrir aux référents des espaces de découverte et/ou d'initiation sur des sujets ayant trait au discernement clinique, au positionnement professionnel, au rapport avec les familles, etc.

Ils peuvent permettre d'aborder, d'éclaircir ou d'approfondir :

- Des concepts ou des théories qui fondent l'action éducative en milieu ouvert en protection de l'enfance : théorie de l'attachement, conditions d'une écoute groupale, etc.
- La connaissance de certains outils utiles : génogramme, dessin de famille, etc.
- Des problématiques transversales : adoption, fratries, interculturalité, etc.

Ils peuvent aussi proposer une mise à jour des connaissances sur ces sujets ou d'autres, en fonction des besoins.

### Cadre conceptuel et objectifs

Il s'agit de permettre une articulation théorico-pratique, de faire lien avec des formations antérieures sur différents sujets, d'accompagner les référents dans la construction d'une « enveloppe théorique » rassurante et opérante.

Ces temps ont eu lieu en groupe (territoire Sud / territoire Nord), ce qui a permis des échanges entre pairs, des co-constructions, un étayage entre référents.

L'objectif étant de mettre à niveau tous les référents, qui peuvent être de différentes cultures de travail et n'ont pas tous les mêmes bases, pour constituer une « enveloppe institutionnelle » au niveau du service. Enfin, nous souhaitons ainsi créer un lieu de pensée, d'échange, d'articulation, de différenciation des espaces (autre que les réunions d'équipe et les séances d'APP).

### Organisation

Ces temps sont prévus la même semaine que les séances d'APP (pas de réunions d'équipe cette semaine-là) : 2 heures de travail par groupe toutes les 6 semaines environ, un temps court pour un abord concret.

Le même thème est abordé deux fois, pour chaque groupe de référents (Sud/Nord) avec la possibilité de travailler plusieurs sessions de suite sur le même thème si pertinent.

### Sujets abordés en 2023

Le psychotraumatisme, l'incestuel, paranoïa et persécution, les personnalités difficiles, la honte.

## 3. Faits Marquants & Qualité

### 3.1. Faits marquants

Le mouvement des professionnels engendre une charge de travail significative dans le recrutement, l'accueil et les départs des salariés, le traitement administratif, l'accompagnement à la prise de poste. Cela demande une grande capacité d'adaptation de l'ensemble des professionnels du service AEA. L'instabilité vécue en 2023 a pu générer de la fatigue, un sentiment d'insécurité.

Au niveau des enfants et familles, cela a amené le service à faire évoluer sa pratique. Le relai n'était plus suffisant, le délai de recrutement est parfois important entre le départ et l'arrivée d'un salarié. Ce sont désormais des réattributions en interne qui sont prioritaires pour garantir le suivi des familles.

Ces données expliquent la baisse de l'activité à l'AEA, l'extension cumulée au manque de professionnels et des réattributions au détriment de nouvelles attributions.

### 3.2. Actions éducatives collectives ou partenariats

#### **Éducateurs sportifs :**

Entre janvier et septembre 2023, un éducateur sportif était rattaché aux 4 territoires et un éducateur sportif à temps plein pour le service MUM. Depuis Septembre 2023, dans le cadre de l'agrandissement du service, 1 ETP d'éducateur sportif a été créé. Nous avons réorganisé les équipes, de manière à ce qu'un éducateur sportif soit rattaché à deux équipes de référents éducatifs, autrement dit rattaché à deux territoires. Il alterne toutes les deux semaines entre les deux territoires qu'il a en charge. L'objectif étant qu'il y ait davantage de proximité entre l'éducateur sportif et les besoins du public accompagné.

En lien avec les référents éducatifs qui accompagnent les familles, les éducateurs sportifs participent aux réunions d'équipe afin d'élaborer ensemble des interventions sous d'autres formes (activités sportives, culturelles, manuelles, utilisation de médias, intervenir en binôme : référent éducatif/éducateur sportif).

L'organisation de ces temps d'activités est pensée et organisée en équipe, les activités sont co-construites, à partir d'un planning établi par les éducateurs sportifs. Les observations faites lors de ces temps vont nourrir les différents écrits des référents éducatifs. Elles font l'objet d'un compte rendu sous le logiciel de suivi des enfants (NEMO).

#### **Les modalités d'intervention des éducateurs sportifs :**

Les prises en charge individuelles :

L'éducateur sportif intervient à la demande des différents référents éducatifs. Au sein des familles, il aide à travailler des objectifs précis et individualisés.

Les objectifs des activités groupales entre enfants :

- D'observer l'enfant en dehors de la cellule familiale
- De travailler sur les liens sociaux
- De découvrir différentes activités
- D'orienter vers le droit commun (centre de loisirs, MJC etc...).

Les objectifs des activités groupales parents/enfants :

- De permettre aux parents de partager un moment de loisirs avec leurs enfants
- D'orienter vers le droit commun (centre de loisirs, MJC etc...).
- D'explicitier / de développer / de travailler les compétences parentales à travers une activité.

Les constats des éducateurs sportifs en 2023 :

- Dans les mesures **AEA-MUM**, nous avons pu constater **des types de problématiques** qui sont de plus en plus importantes. En effet, **l'obésité, la sédentarité et la surconsommation d'écrans** participent à l'apparition de troubles physiques, psychologiques, et sociaux. Ces comportements sont souvent **corrélés** et sont **exacerbés** lorsque les familles sont déjà en grandes difficultés sociales.
- Nous devons faire face à des jeunes qui n'ont pas **confiance en eux**, à tel point qu'ils ne sortent plus de leur foyer. Ils sont pris dans **une boucle** entre **surpoids, malnutrition et écrans**, les mettant dans un réel **état dépressif**. Les mauvaises habitudes prises dès l'enfance causent à l'adolescence **une véritable exclusion sociale**. Cette exclusion crée de véritables problèmes à l'école et est une des causes **du décrochage scolaire**.
- Toutefois, la plupart des jeunes sont tout de même en demande de solutions. Ils se rendent bien compte de leurs situations et veulent se sortir de leur condition. Nous pensons qu'il est alors nécessaire d'avoir des éducateurs sportifs présents auprès des familles.

### Statistiques des éducateurs sportifs – AEA sur l'année 2023

	Activités Physiques plein nature		Activités Manuelles		Activités Sports collectifs		Activités Sports entretien forme		Activités culturelles		Activités culinaires		Activités Parents/Enfants			Total
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	FAMILLES	
<b>T1</b>	24	46	11	14	6	11	3	2	2	5			4	10	<b>8</b>	138
<b>T2</b>	9	29	9	8												55
<b>T3</b>	17	25	5	0	6	7	2	3	1	1	3	4	7	4	<b>5</b>	85
<b>T4</b>	18	31			2	5							2	3	<b>3</b>	61
<b>Total</b>																<b>339</b>

	Activités individuelles		Total
	Filles	Garçons	
<b>T1</b>	9	26	35
<b>T2</b>	4	16	20
<b>T3</b>	6	14	20
<b>T4</b>	4	8	12
			87

Il y a eu sur l'année **68 activités groupales** organisées sur des demi-journées dont voici des exemples de thèmes : chasse aux Gnolus, parcours sportif, initiation rugby, olympiades. Plus précisément, **199 jeunes** ont participé à des activités physiques de pleine nature, **47 jeunes** ont participé à des activités manuelles, **37 jeunes** à des sports collectifs, **10 jeunes** aux activités autour de la forme physique et **7 jeunes** autour d'activités culinaires.

Il y a eu sur l'année, **87 activités individuelles** organisées sur les 4 territoires.

Ces temps prévus en dehors des temps de visite à domicile permettent souvent de désamorcer des situations tendues, d'accéder au jeune par un autre biais et parfois de mettre au travail la question de l'adhésion, qui n'est pas toujours évidente et qui freine le travail engagé avec les référents éducatifs.

Les activités individuelles se font en journée en fonction de l'organisation de la famille, et de celle de l'éducateur sportif. Le référent éducatif peut être présent lors de ces temps, tout est pensé à partir des besoins de l'enfant et de la famille, et chaque prise en charge se co-construit, en lien avec les objectifs de l'accompagnement.

Les activités collectives se font sur la journée du mercredi, avec des temps fixés par tranche d'âge. Entre janvier 2023 et octobre 2023, les tranches d'âge étaient 6/10 ans et 11/18 ans. Puis, après des temps de réflexion, nous avons mis en place des temps d'activités pour les 0/6 ans.

Les activités parents/enfants sont planifiées sur le samedi matin. Il y a eu **16 temps d'activités parents/enfants** effectués sur le samedi matin dont ont pu bénéficier **16 familles**, dont voici des exemples de thèmes : lecture contes, chasse aux Gnolus, pétanque, médiathèque.

Les axes d'amélioration :

- 🍷 L'anticipation de la programmation des activités sur 6 mois/1 an
- 🍷 La budgétisation des activités sur 6 mois/1 an
- 🍷 L'amélioration les liens avec les référents éducatifs des dispositifs AEA/MUM, Educateurs Spécialisés et de Jeunes Enfants.
- 🍷 La recherche de partenaires afin de diversifier les activités proposées.

### **Travail partenariat avec les MDR :**

En septembre 2023, il nous paraissait important que la nouvelle équipe de direction puisse se présenter aux équipes ASE Service Enfance des MDR. Nous avons pu, tout d'abord, rencontrer le T3 (Responsable Enfance et cadre de proximité) avec pour objectifs de nous présenter, d'échanger sur les attentes de chacun, des axes à travailler et à améliorer. Par exemple, la question des demandes d'aide financière a été abordée ainsi que le processus.

En octobre 2023, nous avons pu rencontrer l'équipe de cadres du T2 une première fois où étaient présents la Responsable Enfance, les cadres de proximité dans le même but que pour le T3. Une deuxième rencontre a pu s'organiser, en présence des assistantes administratives qui travaillent beaucoup ensemble et qui ne s'étaient jamais rencontrées. Ce qui est ressorti de cette rencontre est qu'elle a humanisé les relations et facilité encore davantage le travail de collaboration/partenaires.

Il nous paraît important que cette même initiative soit réitérée auprès des autres territoires.

En novembre 2024, une rencontre a pu être organisée avec l'équipe de cadres du T4. Nous avons pu rencontrer l'équipe de cadres du service enfance et de la polyvalence. Cette rencontre a permis de faire remonter les problèmes de changement de référents éducatifs qui peuvent amener les MDR à renouveler des mesures d'AEA parce qu'il y a eu trop de mouvements de référents dans le suivi. Nous avons pu expliquer le contexte, les difficultés de recrutement. Le but était aussi de reprendre le fonctionnement instauré entre nous et voir quels étaient les axes d'amélioration et les incompréhensions, par exemple échanges autour de la difficulté des décisions prises lors des Commission Enfance et la place des référents éducatifs.

Nous n'avons pas pu rencontrer l'équipe de cadres du T1 de manière formelle telle que nous l'avons fait avec les autres territoires. Cela s'explique par le fait que leur équipe de cadres n'était pas au complet, ils ont préféré différer à 2024.

Le service AEA était présent à la journée partenariale organisée par le T3 en décembre 2023. Cette journée a été l'occasion de présenter le service et rencontrer l'ensemble des partenaires et interlocuteurs sur ce territoire.

### **Travail partenariat général :**

En octobre 2023, le directeur, une cheffe de service et les trois éducateurs sportifs sont allés rencontrer un partenaire sur SAINT ETIENNE qui a l'habitude d'accompagner des jeunes et qui propose de développer un partenariat autour de chantiers éducatifs, dans le but de pouvoir faire des baptêmes de sauts en parapente. Il y a aussi un axe culturel, avec la rénovation d'instrument de musique, réalisation de peintures, ...

Une seule rencontre a pu être réalisée, et rien n'a pu aboutir pour le moment. Cela s'explique par le turn-over vécu durant l'année 2023, le travail à mener sur cette deuxième partie de l'année et qui nous a amené à prioriser.

En novembre 2023, la directrice et un chef de service ont participé à la rencontre proposée par les structures de médiations familiales sur le territoire de la COPAMO (T3/T4). De nombreuses associations, établissements et services de ces territoires étaient présents lors de cette matinée.

En décembre 2023, une cheffe de service et un éducateur sportif rattaché aux T3 et T4, ont été rencontrer l'association « Sport dans la ville ». L'objectif serait de créer un projet autour des jeunes suivis en AEA qui aiment le foot, leur proposer quelques sessions d'entraînement dont la finalité serait le tournoi de « Sport dans la ville ». L'idée serait de se rapprocher du coordinateur sportif de « Sport dans la ville » afin d'essayer de réaliser le projet durant l'année 2024.

En fin d'année 2023, nous avons entamé des rencontres avec Claire CERONI dans le cadre d'un bénévolat. Ce travail de collaboration se fera en étayage avec un éducateur sportif. Il a pour objectif de remettre à jour le site internet à destination des familles et de nouveau l'alimenter en informations. La Chaire de bénévolat sera formalisée en 2024.

### **3.3. Expression et participation des usagers**

Le service AEA étant un service de milieu ouvert, il n'est pas soumis à la mise en place obligatoire de CVS (Conseil de la Vie Sociale). Pour recueillir l'expression des usagers, en 2022 le service a communiqué 139 questionnaires de satisfaction pour 384 enfants sortis pour 16 retours seulement.

En 2023, cette axe d'amélioration n'a pu être travaillé, il est question d'améliorer le contenu des questionnaires, favoriser leur retour. Les changements du personnel administratif et de direction n'a pas permis d'aboutir cette réflexion.

Les parents peuvent envoyer spontanément des courriers, mails d'insatisfaction quant à l'accompagnement des enfants et familles. L'enjeu est souvent lié aux conflits parentaux, pour lesquels le service refuse de prendre parti.

L'expression et la participation des usagers sont par ailleurs encouragées et recueillies par les référents éducatifs et les cadres de l'AEA tous au long de la mesure, le service s'attachera à rendre plus formels et opérationnels ces attendus.

### 3.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Le circuit des fiches incidents s'est étiolé en 2023, le changement des équipes de terrain et des cadres n'a pas permis de transmettre et favoriser la continuité de traçabilité des fiches. Ces événements étant minoritaires, il n'y a pas d'imprégnation institutionnelle du traitement de ces fiches. La cellule de veille du 31 mars 2023 avait pour objectif de sensibiliser sur l'utilisation de cette fiche incident, cette cellule n'a pas eu lieu.

Le renouvellement des équipes et de la direction, l'évaluation externe vont permettre au service de renommer l'existant dans le traitement de situations indésirables, d'expliquer son sens dans le traitement des situations à l'endroit des familles et également du salarié.

Il y a eu 3 fiches incidents internes en 2023.

### 3.5. Cellule de veille

La cellule de veille a été mise en place en avril 2022 suite à la stabilisation des équipes.

En 2023, deux dates étaient programmées le 31 mars 2023 et 01 décembre 2023 avec pour visée de renommer les objectifs de la cellule de veille et améliorer la communication relative à la fiche interne. Le mouvement du personnel du service AEA n'a pas permis de poursuivre ces cellules, la prochaine aura lieu en mai 2024.

### 3.6. Démarche qualité

Le service s'est attaché à maintenir le lien avec les enfants et leurs familles dans cette période complexe pour l'AEA. Fin 2023, le service innove en réattribuant les mesures des professionnels partis.

Les instances d'élaboration ont été repensées avec une nouvelle rythmicité.

La vigilance est apportée dans l'accompagnement des salariés à leur prise de poste mais également lors de leur départ du service.

Une communication régulière est effectuée par le biais de points d'actualité afin de tenir informé l'ensemble des professionnels des changements notamment de personnel, des projets de partenariats et toute information utile.

La constitution des dossiers d'accueil des familles a été retravaillée en réunion cadres de direction et assistantes administratives afin de s'assurer d'avoir les bons éléments sans alourdir la gestion administrative, ce travail se poursuit.

Des documents supports, sur le « qui fait quoi » ont pu être élaborés et transmis aux équipes, il s'agit de tracer le fonctionnement de l'AEA et fluidifier les actions de tous. Ce travail sera poursuivi sur 2024.

Les temps de permanence et formatifs des psychologues en faveur des salariés sont en co-construction suite à une nouvelle répartition du temps de psychologue (passage d'un temps plein à deux mi-temps)

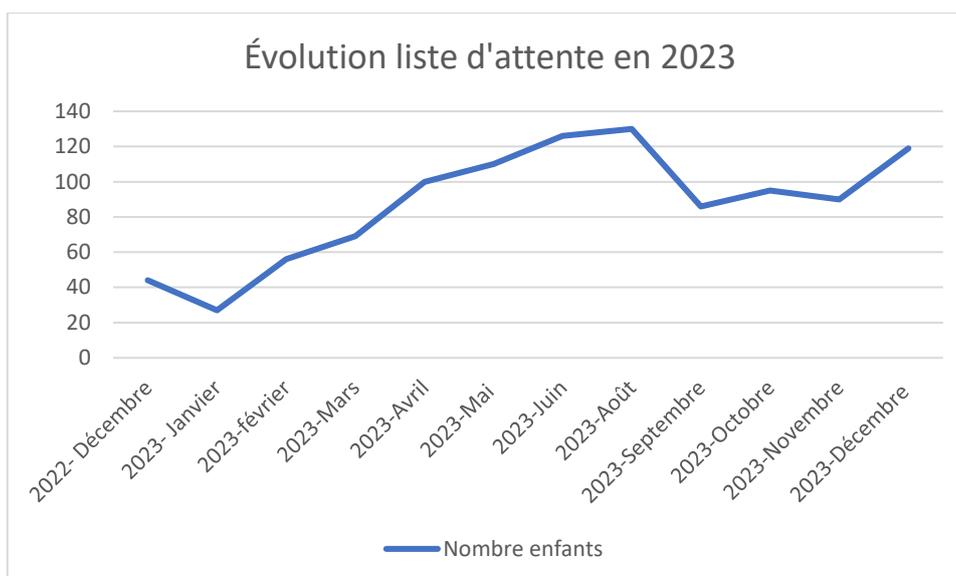
L'adaptation des groupes d'APP se poursuit pour l'année 2024.

La plupart de ces actions ont eu lieu sur une courte période en fin d'année, cela a mobilisé de l'espace de pensée, d'élaboration, a demandé à tous d'apprendre à travailler ensemble, à s'adapter pour impulser une nouvelle dynamique dans le service où les mouvements ont fatigué les salariés. Différents points de calage sont encore en travail pour 2024.

## 4. Parcours des personnes accompagnées

### 4.1. Liste attente

ÉVOLUTION LISTE ATTENTE 2023		
	Nombre enfants	Nombre familles
2022- Décembre	44	25
2023- Janvier	27	14
2023-février	56	34
2023-Mars	69	41
2023-Avril	100	50
2023-Mai	110	55
2023-Juin	126	65
2023-Août	130	75
2023-Septembre	86	52
2023-October	95	58
2023-Novembre	90	51
2023-Décembre	119	68



La liste d'attente n'a fait qu'augmenter depuis début 2023. Cette demande et le délai ont motivé l'extension du service : 90 mesures simples, 15 renforcées. Ces éléments expliquent la baisse d'activité en septembre 2024. Cependant, les difficultés de recrutement ne permettent pas pleinement d'exploiter l'extension et diminuer significativement la liste d'attente et le délai d'attribution de nouvelles mesures.

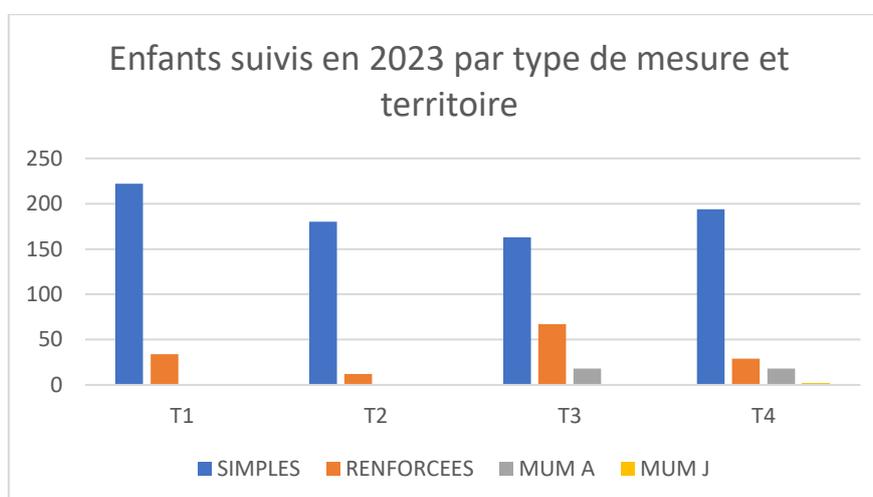
Le délai d'activation est passé de 21.5 jours à **63.64 jours**.

**516 mesures** ont été enregistrées sur notre liste d'attente (302 familles).

## 4.2. Admissions

### 4.2.1. Caractéristiques des usagers dans l'année

Sur l'année 2023, nous avons suivi **938 enfants** : 759 en mesure simple, 142 en mesure renforcée, 36 en MUM administrative et 1 en MUM judiciaire. Ces 938 enfants représentent **556 familles**.



Nous avons entré **406 nouveaux enfants** et sorti **370 enfants** sur cette période annuelle. **243** ont renouvelé leur mesure en cours d'année, nous avons exercé **1181 mesures**.

#### 4.2.2. Usagers admis dans l'année

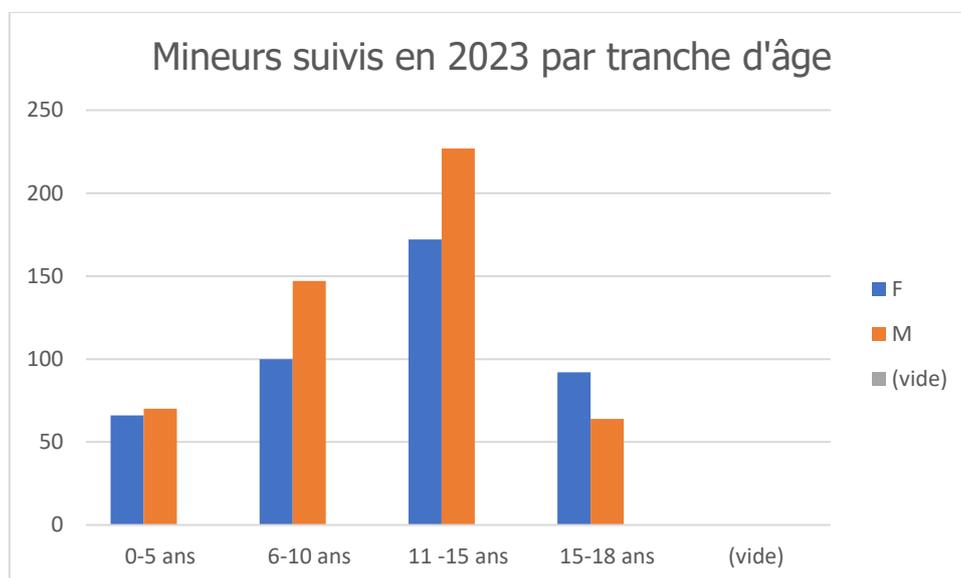
406 nouvelles admissions dans l'année.

- 👤 45.08 % de filles et 54.92 % de garçons
- 👤 24,88% de moins de 6 ans
- 👤 37.93% de 7 ans à 12 ans
- 👤 37.19% de 12 à 18 ans
- 👤 47 enfants de moins de 4 ans

#### 4.2.3. Usagers suivis dans l'année

Les caractéristiques que nous pouvons relever sur cette année sont les suivantes (concernant les 938 enfants suivis dans l'année) :

- 👤 45.84 % de filles et 54.15 % de garçons
- 👤 59.16 % d'adolescents : 42.53% de pré-adolescents (11-15 ans) et 16.63 % d'adolescents (15-18 ans)
- 👤 136 enfants âgés de moins de 5 ans.

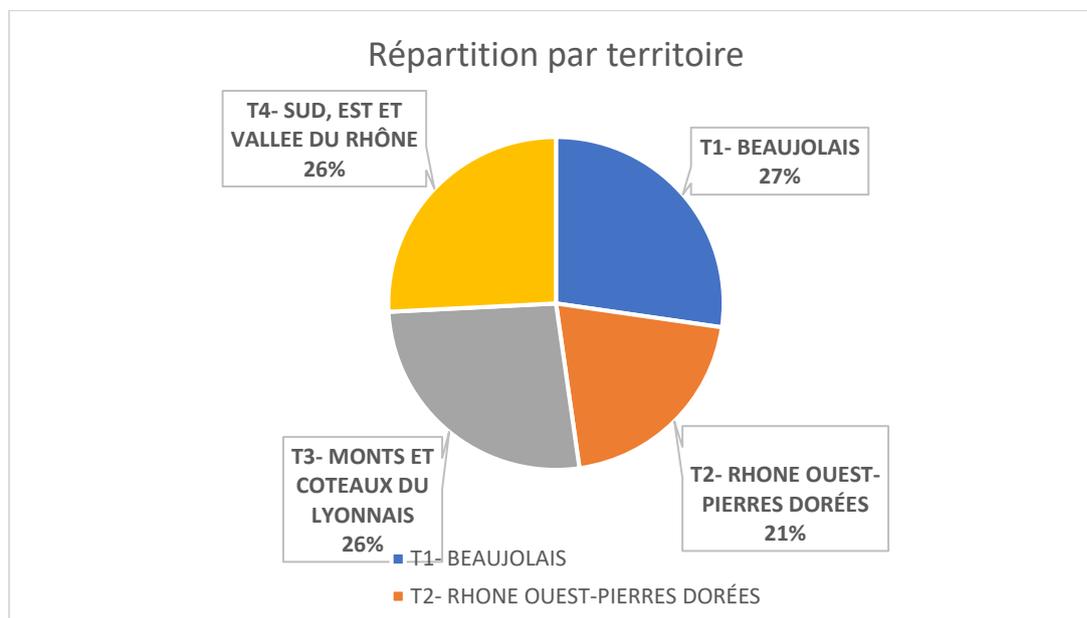


A l'admission :

- 👤 36.06 % des enfants vivent avec leurs deux parents.
- 👤 53 % des enfants ont des parents séparés, 12 % sont en garde alternée.
- 👤 44.5 % des enfants vivent chez leur mère, 5.49 % chez leur père.
- 👤 8% de familles monoparentales.
- 👤 Sur l'année 2023, nous avons suivi 556 fratries (moyenne d'enfants par fratrie : 1.69), 92 fratries étaient composées de plus de 3 enfants.

#### 4.2.4. Origine géographique

Tout comme sur 2022, la répartition est stable et quasi identique sur les territoires.



#### 4.2.5. Scolarité /formation professionnelle

Type de scolarité	Moins de 11 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 18 ans	Plus de 18	Total	Filles	Garçons
Non renseigné	273	262	48	0	583	271	312
Accueil de jour	0	2	0	0	2	0	2
Apprentissage ou formation en alternance	0	4	1	0	5	0	5
CNED	0	1	1	0	2	2	0
Collège	14	95	1	0	110	48	62
Crèche	7	0	0	0	7	5	2
Déscolarisé (plus de 3 ans, moins de 16 ans)	2	2	1	0	5	3	2
Enseignement adapté - Collège	0	8	0	0	8	3	5
Enseignement adapté - Lycée	0	0	1	0	1	1	0
Enseignement adapté - Primaire	3	0	0	0	3	0	3
Etab. Medico-social ITEP	1	4	0	0	5	0	5
Formation préprofessionnelle (Ecole de la	0	0	1	0	1	1	0
Internat scolaire éducatif (Mauchamp...)	0	1	0	0	1	0	1
Lycée	0	8	12	0	20	16	4
Lycée professionnel	0	10	2	0	12	6	6
Lycée technologique	0	1	1	0	2	1	1
Maternelle	47	0	0	0	47	13	34
MFR	0	3	3	0	6	1	5
Mission locale	0	1	2	0	3	2	1
Non scolarisé (-3 ans)	5	0	0	0	5	2	3
Non scolarisé (+ de 16 ans)	0	0	5	0	5	3	2
Primaire	100	4	0	0	104	51	53
<b>Total</b>	<b>452</b>	<b>406</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>937</b>	<b>429</b>	<b>508</b>

L'analyse tend au plus près de la réalité. En effet, suite à la mise à jour du logiciel, des précisions d'utilisation seront à apporter.

Une minorité d'enfants en âge scolaire sont en décrochage.

La majorité des enfants poursuivent un cursus scolaire dit « classique ».

En complément avec les éléments transmis par les référents éducatifs :

- Les référents éducatifs ont effectué 13 demandes de prise en charge MDPH (demandes non réorientées vers service social de secteur, CMPS ou CAMPS) ;
- 7 demandes d'internat Mauchamps.

#### 4.2.6. Modalités de prise en charge

##### **Interventions :**

Thèmes	Nb interventions	Nb usagers	Nb heures	Nb intervenants
Accompagnement Groupal Enfant_Famille	5105	844	4309 h	39
Accompagnement individuel Enfant_Famille	2886	727	3283 h	35
ASE et Justice	303	319	350 h	30
Outils Loi 2002-2/écrits professionnels	725	586	1081 h	33
Santé/psy	541	276	415 h	31
Scolaire/professionnel	1098	457	783 h	32

Cette année, il paraît important d'apporter des précisions sur les accompagnements effectués par les professionnels de l'AEA. La dimension groupale est majoritaire dans l'intervention auprès des enfants et de leur famille. Le système et l'environnement global sont bien pris en compte dans les mesures. Les activités sportives sont comprises dans les activités groupales. La dimension du scolaire et professionnel est un axe majeur travaillé auprès de l'enfant.

Nous avons pu faire une estimation du kilométrage annuel parcouru par l'ensemble des référents éducatifs et éducateurs sportifs de l'AEA : **354 840 km**

##### **Les écrits et démarches administratives :**

En complément, avec les informations de NEMO et recueillies auprès des professionnels dans l'accompagnement administratif :

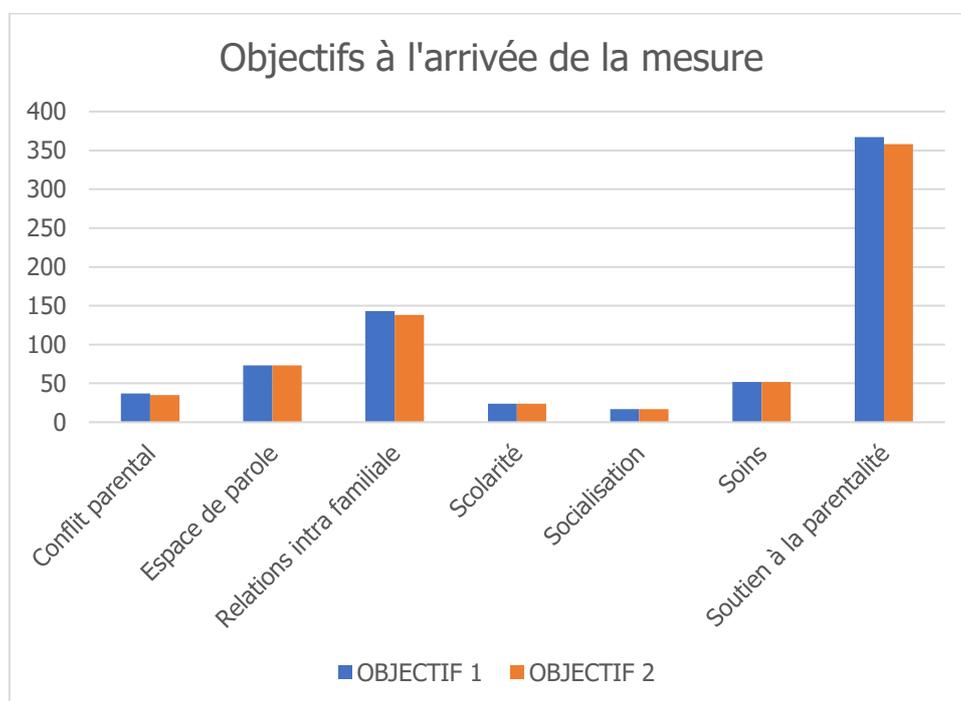
- 👉 43 demandes d'aides financières ont été effectuées par les professionnels
- 👉 10 devis TISF
- 👉 13 demandes MDPH
- 👉 28 rédactions de dossiers d'orientation à destination des MDR,
- 👉 17 Commission Enfance dont l'organisation a été portée par le service.

Les écrits professionnels font partie intégrante des mesures à l'AEA que ce soit dans la communication avec les enfants, familles et les MDR.

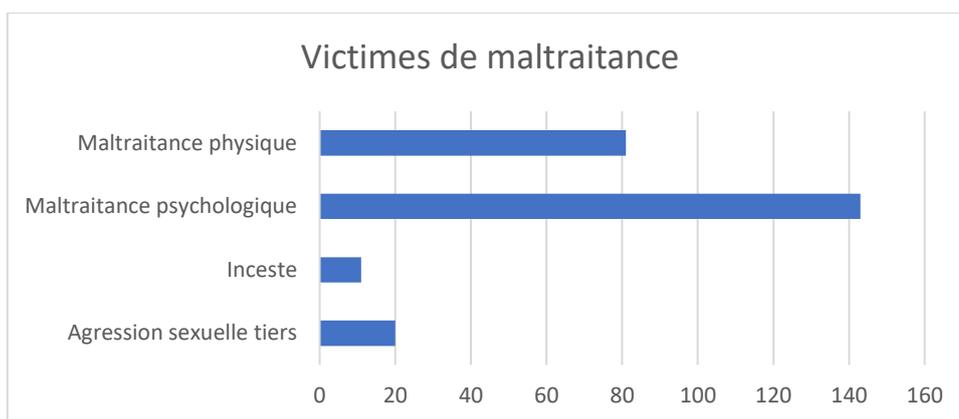
- 📄 Rapports fin/ suivi de mesure : 471
- 📄 Notes d'information : 135
- 📄 Documents Individuels de Prise en Charge (DIPC) : 270
- 📄 Avenants DIPC : 46
- 📄 Réponses Informations Préoccupantes : 35

Ces éléments sont à titre indicatif au minima de ce qui a été réalisé sur l'AEA, les critères d'extraction n'étant pas toujours renseignés.

#### 4.2.7. Problématiques repérées dans l'année

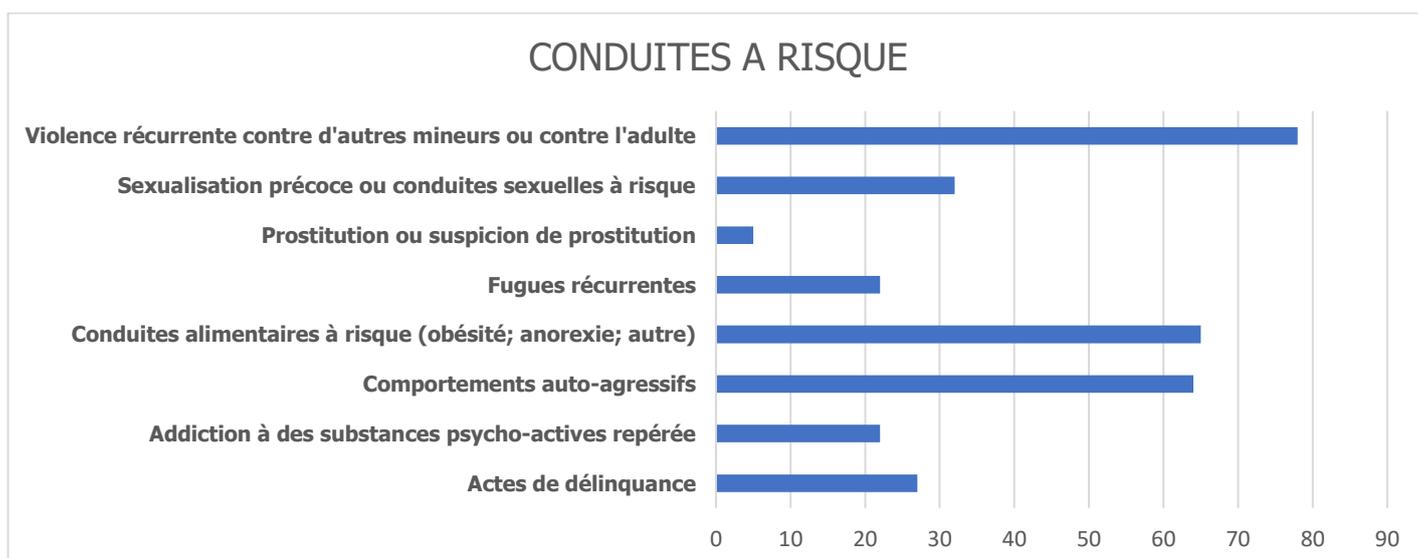


Les trois objectifs d'accompagnement mis en avant sont : soutien à la parentalité, les relations intrafamiliales et l'espace de parole qui prend le pas sur le conflit parental (en 2022).



Les maltraitances psychologiques restent prédominantes. Le nombre d'enfants victimes d'inceste ou d'agression sexuelle a augmenté d'un tiers (23 enfants en 2022).

### **Conduites à risque**

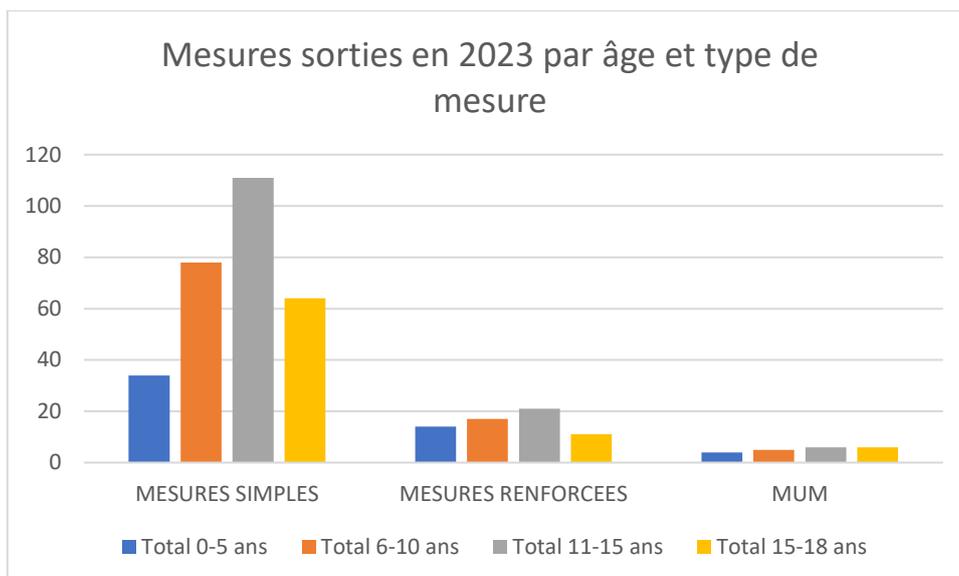


Les conduites à risque majoritaires restent la violence récurrente contre autrui, et les comportements auto-agressifs. Les conduites alimentaires ont fortement augmenté, elles étaient inférieures à 35 en 2023. Les actes de délinquance ont augmenté passant de 13 à 27.

Les autres risques sont stables.

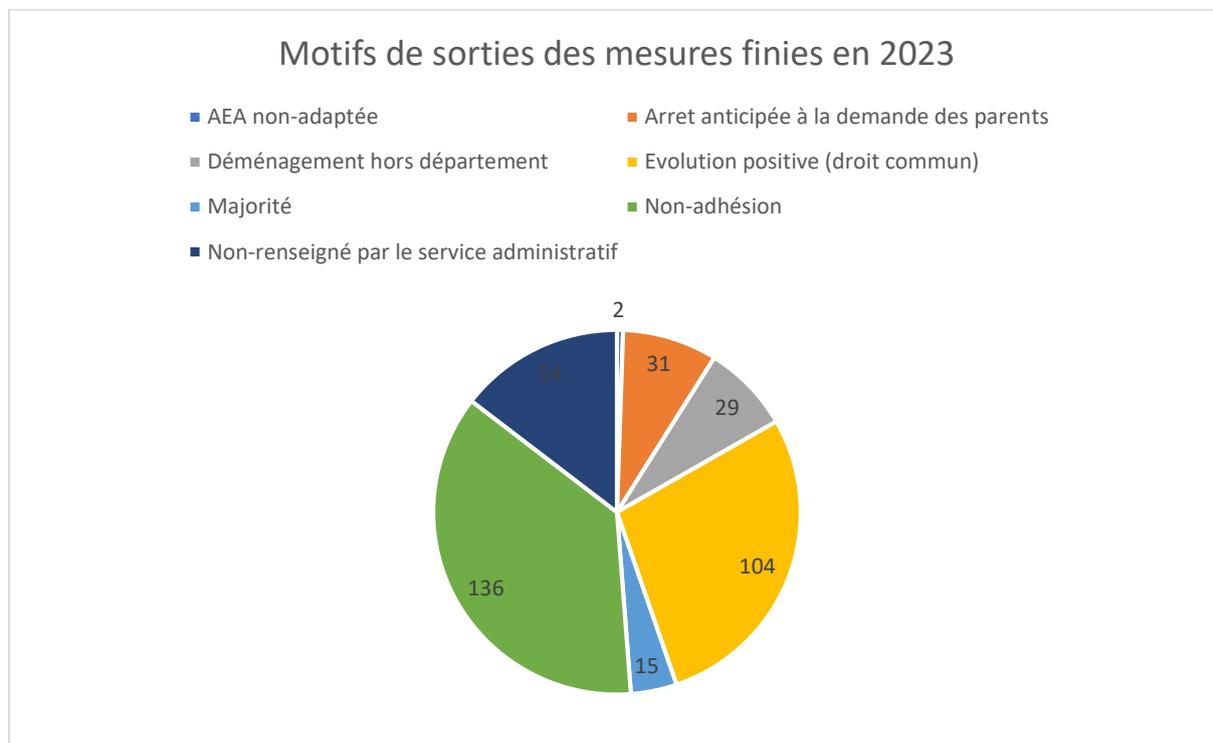
Les actions d'accompagnement par l'institution de nos salariés demeurent, pour prendre en charge ces conduites.

#### 4.2.8. Usagers sortis



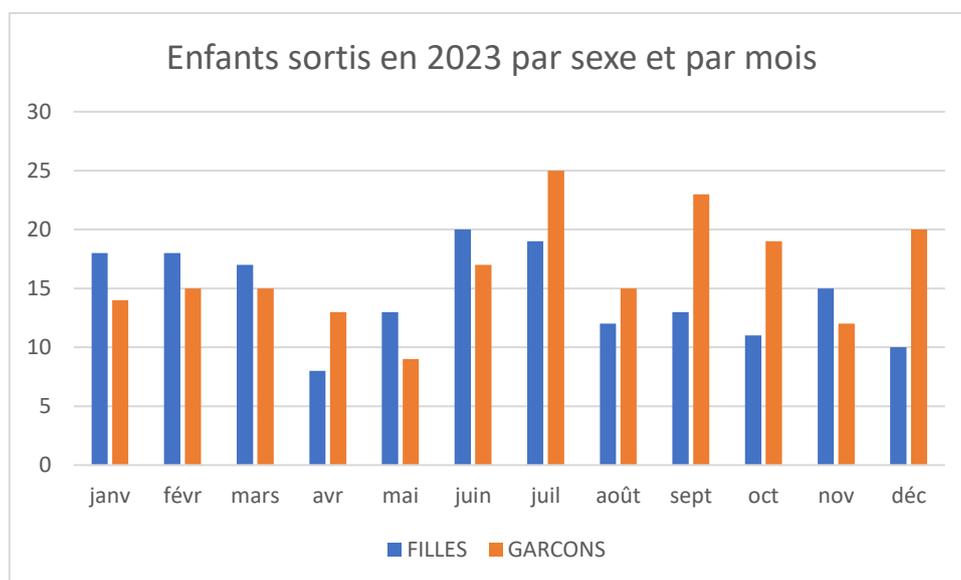
Au 31/12/2023, nous accompagnions encore 568 enfants pour 370 enfants sortis et 101 mesures en attente.

#### Motifs de sorties



#### 4.2.9. Durée de prise en charge

La durée moyenne d'accompagnement est de 455 jours (soit environ 15 mois). La durée est stable, 14 mois et 1 jour en 2022.



#### 4.2.10. Permanence de la psychologue

Pour porter attention aux dynamiques de territoire et aux besoins des équipes, la psychologue du service a établi un calendrier de permanences hebdomadaires sur chaque antenne, ce qui a permis de mieux saisir les dynamiques d'équipes et l'inscription de chaque professionnel sur son territoire de référence.

Cela a aussi donné la possibilité de mener des entretiens individuels autour de situations problématiques/complexes, et de diminuer ainsi le sentiment de solitude éprouvé par certains référents tout en désengorgeant les réunions d'équipe.

La réorganisation du temps de psychologue et la redistribution des territoires de référence des psychologues (Territoire Sud pour l'une, territoire Nord pour l'autre) ont amené à repenser ces temps de permanence. Depuis le mois de novembre 2023, ils ont lieu les lundis en journée. Les changements intervenus dans les équipes (départs, arrivées...) ont montré la nécessité d'un meilleur balisage de ces temps, dont certains référents ont eu du mal à se saisir. Un support d'information, explicitant ce qu'est et ce que n'est pas le temps de permanence psychologue, sera donc mis à disposition de tous les référents au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, pour plus de clarté.

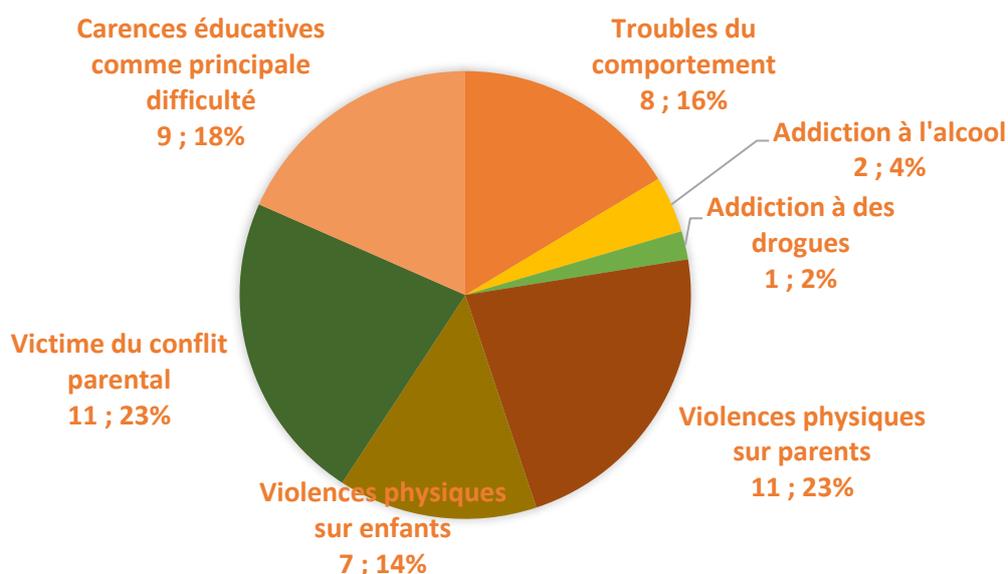
## 5. Les Mesures Uniques Modulables

En 2023, le service expérimental MUM a suivi **50 mesures** ce qui représente **31 familles**.

- 📍 Le plus jeune ayant 1 an ½ et la plus âgée 17 ans ½
- 📍 La moyenne d'âge était de 11 ans
- 📍 6 familles dont les parents sont en couple
- 📍 23 familles dont les parents sont séparés : dont 17 avec une garde exclusive chez l'un des deux parents
- 📍 Nombre d'enfants qui n'ont plus de contact avec l'un de leur parent : 10



### Problématiques rencontrées en cours de l'accompagnement :



**Interventions administratives :**

Demandes financières	Dossier MDPH	Dossier d'orientation	Mise en place TISF	Commission Enfance organisées	Nombre de préconisation non suivie	Réponse à IP
11	0	9	0	1	3	2

- 21 enfants sont sortis du dispositif au 30 novembre 2023 depuis la création du dispositif

<b>Accueil d'urgence administratif</b>	1
<b>Contrat Jeune Majeur</b>	1
<b>Arrêt accompagnement</b>	10
<b>Passage en AEA</b>	4
<b>Placement administratif chez un Tiers Digne de Confiance</b>	1
<b>Placement administratif en établissement</b>	2
<b>Placement Judiciaire MECS</b>	2
	<b>21</b>

Les atouts du dispositif sont :

- Répondre au plus près aux besoins de la famille par l'élaboration d'un accompagnement personnalisé et évolutif
- Le fait que 25 mesures soient suivies par trois référents permet :
  - D'avoir une vision plus systémique
  - Regard pluridisciplinaire
  - Plus de temps pour le travail de partenariat.
- Le suivi sur 6 mois permet de remobiliser plus souvent les familles sur les objectifs fixés et l'intérêt de la mesure.
- **L'utilisation du lieu de répit** pour travailler les relations au sein des fratries est un réel atout. Il permet aussi de soulager des familles ou un lieu d'accueil où le collectif est compliqué pour l'enfant (ex : centre de loisirs). C'est un lieu où les professionnels peuvent proposer des activités collectives et/ou des repas éducatifs afin de travailler les relations aux autres.
- **Réunion à thème** : temps parent/psychologue, en parallèle enfant/éducateur pour la préparation du déjeuner, temps de partage commun autour du déjeuner.

- **La souplesse du dispositif** dans le rythme des interventions permet davantage de s'adapter aux besoins des familles (**intensif ou espacé**), **plus** de disponibilité pour le lien avec les partenaires.

Un bilan est prévu en juin 2024, l'arrêt de l'expérimentation est prévu au 31 octobre 2024.

## 6. Locaux et moyens matériels

### Locaux

L'AEA a en gestion 7 bâtiments repartis sur le territoire du Rhône pour permettre aux salariés de rencontrer les familles, de se retrouver en équipe et d'avoir un lieu à proximité des familles et partenaires.

A l'automne 2023, un bâtiment sur BRIGNAIS déjà partiellement occupé par les SAE Brignais et Petite enfance a été acquis par l'Association. Une partie est attribuée pour le service AEA : le T4 et les MUM pourront y emménager avant l'été 2024 en fonction des travaux.

Sur l'antenne de SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET, la communauté de communes avait envisagé reprendre le local loué à l'Association en avril 2024. Ce projet n'était plus d'actualité en fin d'année 2023.

Un déménagement est prévu début 2024, pour quitter les locaux de l'AMPH de MORNANT loué pour les MUM.

Sur VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, un promoteur a proposé à l'Association un local en location de plus de 800 m<sup>2</sup>. Il est envisagé que plusieurs services s'y installent au début de l'été dont l'AEA avec l'antenne du T1.

Le local de GENAS occupé depuis octobre 2022 génère un sentiment d'insécurité et ne paraît pas adapté pour recevoir les familles. Une réflexion sera portée sur un déménagement.

Concernant les bureaux de L'ARBRESLE, un projet d'achat d'un local sur SAIN BEL a été interrompu. Les bureaux actuels restent inadaptés et ne répondent pas à l'accroissement du personnel afin de favoriser les conditions de travail.

La recherche de locaux pour L'ARBRESLE et GENAS sont complexes, peu de bureaux sont disponibles et le coût de location est très élevé.

### Flotte automobile

6 nouveaux véhicules ont intégré le parc du service à l'automne 2023 en vue de l'extension qui se poursuit.

Fin 2023, de nouvelles cartes carburant ont été commandées auprès d'un autre fournisseur. Multi-enseignes, elles permettent de faire le plein dans des stations plus abordables et ainsi de réaliser des économies. Contrairement aux cartes Total, elles ne sont cependant pas

prévues pour payer les péages. Le service a fait le choix d'investir dans des badges pour le T4 uniquement, seul secteur fréquentant régulièrement les autoroutes.

Fin décembre, suite à un accident sur le Dispositif d'Accueil d'Urgence, le service a prêté un véhicule qui était inutilisé dans l'attente d'un recrutement.

Aussi afin de limiter les coûts, un point a été effectué sur le kilométrage des véhicules. Des salariés échangeront les voitures de service pour rester dans les kilométrages prévus au contrat. Avec l'appui de Mme DIGNE et Mme CARDOLLETTI, la directrice évalue la pertinence de renouveler les véhicules ou prolongation de contrat de 11 véhicules.

### **Outils numérique**

Le déploiement des logiciels OCTIME et NEMO s'est poursuivi avec des actions ponctuelles de formation pour faciliter l'utilisation.

## **7. Perspectives 2024**

Suite aux mouvements permanents de l'AEA en 2023, la priorité est donnée à la stabilisation des professionnels et une activité à taux plein, les deux étant liés.

Sur l'activité AEA, 2024 commencera par l'évaluation externe. Ce temps fort permettra la mise en place d'un COPIL et de groupes de travail. Ceci dans le but d'échanger, parler un langage commun, s'harmoniser afin de faire évoluer nos pratiques en s'adaptant aux besoins des enfants et familles. Ce sera aussi l'occasion de repositionner notre intervention auprès de nos partenaires et du Département. Ce sera une étape préalable au bilan de l'expérimentation de l'AEA.

De façon plus concrète, les différents objectifs seront de :

- 📌 Renforcer le sentiment d'équipe et d'appartenance à l'AEA
- 📌 Réduire le délai d'admission des mesures
- 📌 Réduire le délai d'orientation une fois cette dernière actée par le Juge des Enfants ou par la MDR
- 📌 Étudier les possibilités pour améliorer les prises en charge par les référents éducatifs et chefs de service
- 📌 Faire le point et adapter au besoin les temps de permanence et les temps formatifs proposés par les psychologues
- 📌 Prévoir une journée de travail pour les cadres de direction AEA pour déterminer les axes stratégiques en lien avec les attendus associatifs et départementaux, ce qui permettra de reposer des bases solides de pratiques à l'AEA
- 📌 Prévoir des formations ESOPPE pour étayer les professionnels dans leur accompagnement
- 📌 Maintenir la qualité des échanges et dialogue avec le Département

- Finaliser la convention de bénévolat pour aider à la mise à jour du site internet à destination des familles
- Encourager la mise en place de convention ou de partenariats
- Améliorer le traitement des évènements indésirables et des réclamations.

En ce qui concerne les MUM, l'équipe est stable, l'activité respectée. Un nouveau bilan aura lieu en juin 2024. Le service demeure dans l'attente d'une décision quant à la poursuite du dispositif au-delà du 31 octobre 2024.